

COLAS SA

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2020

PRICewaterhouseCOOPERS AUDIT

SIEGE SOCIAL : 63, RUE DE VILLIERS - 92208 NEUILLY-SUR-SEINE

TEL : +33 (0) 1 56 57 58 59 - FAX : +33 (0) 1 56 57 56 58

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

CAPITAL DE 40 000 EUROS – RCS Nanterre B 348 058 165

MAZARS

SIEGE SOCIAL : 61 RUE HENRI REGNAULT - 92075 PARIS LA DEFENSE

TEL : +33 (0) 1 49 97 60 00 - FAX : +33 (0) 1 49 97 60 01

SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET
CONSEIL DE SURVEILLANCE

CAPITAL DE 8 320 000 EUROS - RCS NANTERRE B 784 824 153

COLAS

Société anonyme au capital de 48 981 748,50 €
Siège social : 1, rue du Colonel Pierre Avia 75015 PARIS
RCS : Paris 552 025 314

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2020

COLAS

Exercice clos le

31/12/2020

Attestation des commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225 115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2020

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 31/12/2020, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président-Directeur Général. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 31/12/2020. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

Conclusion sans observation

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 9 186 275,23 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Elle est établie à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisée, diffusée ou citée à d'autres fins.

Fait à Paris La Défense et à Neuilly-sur-Seine, le 26 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS
AUDIT

EDOUARD SATTLER

AMELIE JEUDI DE GRISSAC

MAZARS

DANIEL ESCUDEIRO

GILLES RAINAUT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gilles Rainaut', with a small horizontal line underneath the final part of the signature.

COLAS

Société Anonyme au capital de 48 981 748,50 €

Siège social : 1, rue du Colonel Pierre AVIA - 75015 PARIS

R.C.S : PARIS 552 025 314

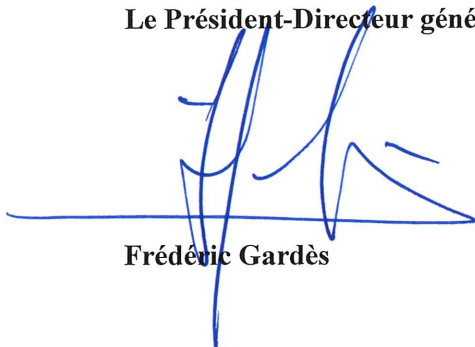
ATTESTATION DES REMUNERATIONS

Prévue à l'article L.225-115 4° du Code de commerce

Je, soussigné, Frédéric Gardès, Président-Directeur général de la société COLAS, certifie que le montant des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées s'est élevé, pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, à la somme de : **9 186 275,23 Euros**.

Fait à PARIS , le 25 mars 2021

Le Président-Directeur général

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom, positioned above the name Frédéric Gardès.

Frédéric Gardès